RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Teak Super Reiniger

Art-Nr. 37.930

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produits de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1,
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l´information:
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

Titulaire de l'autorisation
YC Nautica-Sport Bern AG
Moserstrasse 2
CH-3014 Bern
Téléphone 0041 (0)31 331 92 41
Télécopie 0041 (0)31 331 93 78
E-mail info@ycnautica.ch
Site web www.ycnautica.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Yachticon A. Nagel GmbH	+49 40 511 37 80 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. Du lundi au vendredi de 09.00 à 17.00 heures.
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ / Tox-Zentrum)	145

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque
Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* 2.2 Éléments d'étiquetage

*** étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Conseils de prudence
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P391 Recueillir le produit répandu.

*** Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 Contient Limonène. Peut produire une réaction allergique.

*** Autre étiquetage**
LIMONENE (CAS 5989-27-5)
< 5% agents de surface non ioniques
5 - 15% savon
parfums

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles
Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
5989-27-5	227-813-5	601-029-00-7	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)	0.1 ≤ 0.3 pds %	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119529223-47-XXXX	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1 Description des premiers secours

*** Remarques générales**
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Consultez un médecin si les symptômes apparaissent et / ou persistent.

En cas d'inhalation
Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau
Se laver immédiatement avec:
Eau

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.
Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion
NE PAS faire vomir.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1 Moyen d'extinction

* **Moyens d'extinction appropriés**
Eau
mousse résistante à l'alcool
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

* 5.3 Conseils aux pompiers

* **Equipement spécial de protection en cas d´incendie**
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Informations complémentaires
Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Assurer une ventilation adéquate / aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
5989-27-5	227-813-5	D-Limonene	7 [ml/m³(ppm)] 40 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 14 (1) Court terme(mg/m³) 80 (1) (1) 15 minutes average value (CH)

* **DNEL salarié**

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
5989-27-5	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)	9.5 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
5989-27-5	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)	66.7 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	

* **PNEC**

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
5989-27-5	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)	1.4 µg/L	eaux, eau de mer	
5989-27-5	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)	14 µg/L	eaux, eau douce	
5989-27-5	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)	0.385 mg/kg	sédiment, eau de mer	
5989-27-5	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)	3.85 mg/kg	sédiment, eau douce	
5989-27-5	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)	1.8 mg/L	station d´épuration (STP)	
5989-27-5	p-Mentha-1,8-diène (LIMONEN)	0.763 mg/kg	terre	

* **8.2 Contrôle de l'exposition**

* **Protection individuelle**

Protection yeux/visage
lunettes de protection

* **Protection des mains**
Matériau approprié:
NBR (Caoutchouc nitrile)
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:
vêtement de protection léger

Protection respiratoire
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.
Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
formation d'aérosol ou de nébulosité

* **Remarque**
L'EPI choisi doit être conforme aux exigences du règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

Couleur
jaunâtre

Odeur
parfumé

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair			non applicable
Température d'auto-inflammabilité			Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	dans l'état fourni env. 9 (20°C)		
Viscosité	(cinématique) 30- 40 s (20°C)	DIN 53211	
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	1.01- 1.02 g/cm³		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les acides.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu' acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

*** Corrosion cutanée/irritation cutanée**

*** Estimation/classification**

non irritant.

*** Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

*** Estimation/classification**

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

non sensibilisant; Cochon d'Inde

*** Sensibilisation cutanée**

*** Estimation/classification**

Peut provoquer une allergie cutanée.

* **Mutagénicité sur les cellules germinales**

* **Estimation/classification**

Aucune indication de génotoxicité n'est disponible.

* **Cancerogénité**

* **Estimation/classification**

Aucune indication d'effet cancérogène.

* **Toxicité pour la reproduction**

* **Estimation/classification**

Aucune indication d'effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Estimation/classification

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

* 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses

Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150102	emballages en matières plastiques

Élimination appropriée / Produit
Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage
Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* **Remarque**
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Aucune donnée disponible

* **Modes de transport**
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* **Indications de changement**
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

* **Abréviations et acronymes**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
EC50: concentration efficace 50%
LC50: Concentration létale médiane
LD50: Dose létale 50%
CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
SCL: Specific concentration limit
SVHC: substance extrêmement préoccupante
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
DNEL: dose dérivée sans effet
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
WGK: classe risque aquatique
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu
Flam. Liq. 3: Matières liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1B: Allergène cutané, Sub-catégorie 1B
Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

* **Références littéraires et sources importantes des données**

Fiche technique du fournisseur.
Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).

* **Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008).
a été effectuée.

Indications diverses

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Indications de changement**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente